Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215601907-20260602-2026_05_04-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Morbihan

Arrondissement de
Pontivy

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Réguiny

Séance du 28/05/2026

Date de la convocation
19/05/2026

Date d'affichage

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 19 En exercice : 18 Votants : 19

A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

L' an 2026 et le 28 Mai à 19 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Réguiny, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. JOSSO Cédric, Mme DESMARES Lydia, M. LE STRAT Thierry, Mme CHEFD'HOTEL Isabelle, Mme BULÉON Karine, M. BONNIN Thomas, M. LETELLIER Jean-Michel, M. MICHARD David, Mme LAMOUR Corine, M. ALLIOUX Michel, M. CHARLES Anthony, M. DOS SANTOS Sylvain, M. LABARRE Nicolas, Mme LE GOUELLEC Sonia, Mme LE POTIER Audrey, Mme LE TARNEC Floriane, M. OLIVO Nathan, Mme TREHOREL Magalie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme JÉGAT Soizic à Mme LE TARNEC Floriane

Secrétaire de Séance : M. LETELLIER Jean-Michel

Réf	2026_05_04

Objet de la délibération : Résidence le Clos Neuf : transaction de terrain

Vu l'engagement d'acquérir du 13 avril 2026 complété par Mme Eugénie GLAIS et M. Sullivan GAUTIER demeurant 6 rue Notre Dame 56580 ROHAN,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de vendre le lot n°22 Résidence le Clos Neuf d'une superficie de 450 m2 au profit de Mme Eugénie GLAIS et M. Sullivan GAUTIER au prix de 26,87 € HT - 28 € TTC du m2 (TVA sur marge incluse), soit un prix global détaillé comme suit :

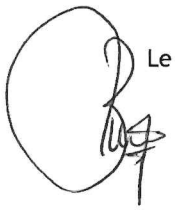
	Prix de vente HT	Montant TVA	Prix de vente TTC
Montant vente	**12 091,50 €**	**509,40 €**	**12 600,90 €**

- DECIDE que l'acte notarié devra être signé dans un délai de six mois et qu'un délai maximal de deux ans soit respecté pour le début d'exécution de la construction.

- DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente décision et la signature de l'acte de vente.

Pour copie conforme.

Le Maire,



Acte rendu executoire après dépôt en Sous préfecture de Pontivy le :

Et publication du :

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215601907-20260602-2026_05_04-DE